



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 44532

Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention du M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les conséquences de la sécheresse de l'été 2003 dans vingt-cinq communes du Val-de-Marne qui ont subi des mouvements de terrain provoquant d'importants désordres et fissures dans des bâtiments. Etant donné le caractère intense et exceptionnel de la canicule de l'été 2003, il s'étonne que la commission interministérielle, réunie le 24 juin 2004, ait émis un avis négatif sur la reconnaissance dans ces 25 communes val-de-marnaises de l'état de catastrophe naturelle. Cet avis n'ayant qu'un caractère consultatif, il lui demande de prendre, avec son collègue concerné, un arrêté interministériel reconnaissant cet état de catastrophe naturelle afin que les personnes sinistrées puissent être effectivement indemnisées.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44532

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5647